

LA PROTECTION DES FORETS

QUE L'EXPÉRIENCE DU PASSÉ NOUS GUIDE !

par Monsieur Henri Kieffer, ingénieur forestier,

“ Le Service de la protection des forêts, tel qu'organisé actuellement dans la province de Québec, est supérieur à celui de toutes les provinces du Dominion et ne le cède en rien au service des autres pays. ” Telle est l'appréciation que faisait, un jour, M. W.-H. Kilby, chef du Service de protection des Chemins de Fer Nationaux.

Cette appréciation est-elle méritée ?

Il convient d'abord d'expliquer pourquoi notre province, si elle ne l'est déjà, doit être la mieux organisée en Canada pour conserver ses forêts et, ensuite, de se rendre compte des résultats de l'effort dirigé vers ce but, au cours de la saison de 1925.

Dès 1924, première année de la mise en fonction du Service gouvernemental de la Protection, nous avons senti que nous pouvions compter sur la sympathie et la coopération du public, et combien justement, à l'œuvre de la prévention des incendies, cette parole d'Abraham Lincoln pouvait s'appliquer : *“ In this and like communities public sentiment is everything. With public sentiment nothing can fail ; without it, nothing can succeed. ”* Nous éprouvons que la confiance de la grande masse du public est gagnée à l'idée de la protection et des preuves de bonne volonté n'ont jamais cessé, depuis deux ans, d'être apportées, par toutes les classes de la société, au succès de notre œuvre. Instruits sans doute par l'expérience d'un passé fertile en désastres, mais surtout mis quotidiennement en garde par les cris d'alarme de toutes les autorités politiques, civiles et religieuses, les citoyens, que ce soient des citadins en voyage de plaisir dans la forêt ou des colons aux prises avec cette dernière pour l'âpre conquête d'un lopin de terre, n'allument, en général, de feux de cuisson ou d'abatis qu'en se conformant aux préceptes de la prudence. Sans doute, il ne faudrait pas, nous les gardes-feu, nous bercer d'un trop grand optimisme jusqu'à nous assoupir sur des positions conquises de bien longue main et rêver que la race des imprévoyants, des imprudents et des égoïstes s'est complètement effacée sans laisser de graine. Au contraire, il faut profiter de notre avantage et monter une garde de plus en plus sévère ; car ni la connaissance, à cette heure universellement répandue, des lois concernant la conservation de notre patrimoine forestier, ni la coopération spontanée à notre entreprise de toutes les classes dirigeantes, ne sauraient accomplir des miracles. Et le chemin du garde-feu demeure accidenté. Imaginez quelle vigilance, quelle diplomatie et quelle autorité il lui faut exercer dans les régions minières, par exemple, où une population fébrile, ruée à la poursuite des meilleurs filons, ne résiste pas à la tentation de confier à l'incendie de mettre les placers à jour. Mais, s'il arrive aux gardes-feu de découvrir, à l'origine d'un incendie, une bougie entourée avec ingéniosité d'écorces, de brindilles et d'aiguillettes sèches, ils n'éprouvent aucune grande dépression morale, non seulement parce qu'ils se savent en nombre et qu'ils sont munis de l'outillage moderne le plus perfectionné, mais aussi parce qu'ils se rendent compte, de par leur expérience, que le nombre des feux allumés par une main humaine, inconséquente ou criminelle, se restreint de plus en plus et que la conscience populaire réprouve l'acte des incendiaires aussi rigoureusement que la loi le réprime. L'accord entre le senti-

ment public et notre législation de protection est, croyons-nous, accompli ; cette législation, fruit d'une connaissance parfaite de la question forestière et d'une compréhension profonde de la psychologie de notre peuple, étant, et dans son esprit et dans la façon prudente dont elle est appliquée, un remède absolument conforme aux besoins de toute notre population en même temps qu'à ses goûts qui répugnent à un traitement violent. En aucune façon tracassière et n'entravant en rien la liberté des gens, notre loi n'apparaît partout que comme une mesure très sage de sauvegarde pour la propriété publique et privée, grande et petite. Aujourd'hui, si l'on tient à scrupule d'aller au préalable se chercher une autorisation pour voyager dans la forêt ou pour brûler des abatis, ce n'est pas tant que l'on craigne cette loi, que parce que l'on sait qu'un permis n'est jamais refusé sans de justes raisons et aussi parce que l'on se pique de payer d'exemple et de coopérer avec l'administration dans la découverte des véritables ennemis de la forêt. Et voilà tout le secret de notre force.

Pour résumer le long exposé de la situation que je viens de faire, c'est donc à la bonne volonté de notre population qu'il faut attribuer, il me semble, le succès de ces deux dernières années. Mais comme la génération spontanée n'intervient jamais dans la formation d'un esprit public, mais que cet esprit évolue conformément à la direction imprimée par les groupements sociaux qui exercent une profonde influence sur l'opinion, il est juste de rendre à notre classe dirigeante, si brillamment représentée par les amis du terroir et les lecteurs du *“ Terroir ”*, le mérite d'avoir créé l'atmosphère favorable qui entoure à cette heure le garde-feu. Et, par contraste, comment ne pas se rappeler les efforts si courageux des ouvriers de la première heure qui, dans des conditions désavantageuses et au milieu d'une indifférence, pouvons-nous dire, séculaire, luttèrent sur le terrain contre l'ennemi rouge. Nos confrères du Service Forestier, antérieurement chargés d'assurer la protection des bois, et le personnel des différentes associations de protection qui continue à lutter à nos côtés, avec tout l'avantage d'une expérience péniblement acquise, avaient réussi à gagner le respect, l'admiration et l'adhésion à l'œuvre de la protection de toute la population forestière, il va s'en dire la plus importante à évangéliser. Il nous restait à maintenir et à développer, si possible, les bonnes dispositions du public ; c'est à quoi nous nous sommes employés de toutes nos forces avec le concours précieux des périodiques, de l'Association Forestière du Canada et des publications des compagnies ferroviaires, et combien d'autres qu'il serait trop long de citer.

Le prestige personnel du Ministre des Terres et Forêts, prestige rehaussé encore par tout l'éclat d'un nom historique fameux, ne pouvait manquer d'attirer sur le Service de la Protection l'attention et la sympathie de tout le public et de prêter à l'organisation nouvelle une popularité s'étendant jusqu'au fond de la forêt. En effet, comme ministre de la colonisation, l'honorable Honoré Mercier s'était déjà acquis, en plus d'une réputation d'organisateur et d'administrateur habile et prudent, toute l'estime de la population forestière par son esprit de justice et ses habitudes démocratiques.